

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2015 A 17 HEURES 30

Etaient présents :

Mesdames DUCOS, GRAZIDE, LAROCHE, LESOUPLE et TRONEL, Messieurs DESBONS, ALLIOT, DATAS, TURCHETTI, LAFFORGUE, ARSUFFI, DAURIS, AUPEST, BONNESSERRE, DELUC, FILLET, BUFFARAL et DOUARIN.

Etaient excusés :

Mesdames VIDAL et FOURNIER, Messieurs JELONCH, FOUNEAU et ALLEGRE.

Assistaient à la réunion :

Les docteurs Catherine NOWE, Caroline GRAIRE (délégués des médecins) et Marie Rose SINQUIN (délégué du personnel), Irena HOLECKOVA (IPRP) et Monsieur LAGRAULET (Directeur).

I – OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur DESBONS. Président du CSTG, ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 17h30 et remercie les participants pour leur présence.

II - ETAT DES PRESENCES ET POUVOIRS

D'après nos statuts, pour valablement délibérer, notre Assemblée Générale doit représenter un quorum de 25% des 2 939 entreprises à jour de cotisation, représentants 24 098 salariés, soit 4 226 voix.

Le quorum est donc de 1057 voix.

Le dépouillement des réponses qui nous sont parvenues nous amène à constater que nous avons 1113 pouvoirs reçus et 15 pouvoirs représentés, soit au total 1 128 voix, ce qui nous permet de valablement délibérer.

Répartition des pouvoirs reçus:

M. Alain DESBONS	1101 voix
M. Philippe LAFFORGUE	10 voix
M. Michel ALLIOT	. 2 voix

Répartition des pouvoirs représentés par les participants :

M. Alain DESBONS	4	voix;
M. Henri DATAS	3	voix;
M. Michel ALLIOT	2	voix;
Mme Alda LESOUPLE	1	voix;
M. Michel ARSUFFI	. 1	voix;
M. Philippe LAFFORGUE	. 1	voix;
M. Jean Claude TURCHETTI		
M. Lionel AUPEST	. 1	voix;
MRené DOUARIN	. 1	voix;

Monsieur DESBONS remercie les adhérents ayant renvoyé leurs pouvoirs, nous permettant ainsi de valablement délibérer. Il note cependant une baisse du nombre de réponse.

III – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUILLET 2014

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du 1^{er} juillet 2014, qui a été adressé à tous les membres présents, est adopté.

IV - COMPTE RENDU DE FONCTIONNEMENT 2014

Monsieur DESBONS effectue un rappel des évènements marquants de l'année 2014.

L'année 2014 a été une année de transition marquée par trois sujets : les investissements informatiques et immobiliers, la préparation du Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens et le développement des actions inscrites dans notre projet de service.

Le Docteur NOWE et Madame HOLECKOVA reviendront surement sur le troisième sujet dans leur intervention.

Investissement informatique tout d'abord avec l'installation d'une nouvelle version de notre logiciel métier et le renouvellement d'une partie de nos ordinateurs (serveurs et portables médecins). Cet investissement complète l'action d'harmonisation des pratiques instaurée par nos équipes.

Il s'agit d'ailleurs là d'un des axes de notre projet de service.

Poursuite des investissements immobiliers et de recherches de locaux.

Deux contrats de mise à disposition de locaux ont été signés en 2014 : Marciac et Nogaro. Cologne et Eauze devraient suivre en 2015.

Les locaux de Mirande et L'Isle Jourdain, propriétés du CSTG devraient être opérationnels, d'ici l'été pour le premier et fin 2015 début 2016 pour le second. Notre ligne de conduite demeure identique depuis plusieurs années : permettre la réalisation des examens médicaux au plus proche du lieu de travail.

Le second sujet est constitué par la rédaction et l'adoption par le Conseil d'administration du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. Le contenu de ce contrat est prévu par le code du travail. Il s'agit ici de définir les priorités du service à travers une convention signée entre trois partenaires : la CARSAT la DIRECCTE et le service de santé au travail.

Les 3 actions retenues par le CSTG sont en majorité issues de notre projet de service et correspondent à des réalités locales.

Ce CPOM sera signé par les trois partenaires au cours du second semestre.

Nous devons aussi parler de l'actualité juridique en matière de santé au travail

La publication récente d'un rapport consacré à l'aptitude (rapport ISSINDOU) proposant 27 mesures (dont l'espacement des visites médicales à 5 ans) l'adoption en première lecture à l'assemblée de textes de loi issus de ces préconisations : notre actualité bouge mais les contours de la future santé au travail demeurent flous et incertains à ce jour.

Pour conclure je citerai le Président de l'Association Régionale des Services de Santé au Travail (AR2ST), association qui regroupe les 17 services de la région midi pyrénées :

« Si les problématiques nationales de la santé au travail sont globales, une des réponses doit être apportée localement, dans la proximité de la relation humaine, adaptée à chaque entreprise dans l'unicité de sa situation et de ses nouveaux besoins ».

Ensemble l'objectif de notre association sera de répondre encore plus aux attentes des salariés et de nos adhérents.

Monsieur LAGRAULET donne les principaux chiffres administratifs pour l'année 2014.

Quarante neuf personnes participent au fonctionnement de l'association.

Les dix représentants des employeurs et les neuf représentants des salariés des entreprises adhérentes sont des membres bénévoles qui assurent la direction et la gestion de l'association.

Les vingt cinq membres du personnel (soit dix médecins du travail, dix deux intervenants de prévention des risques secrétaires médicales, professionnels IPRP, une secrétaire de direction, un agent de service et un directeur) sont salariés de l'association, et sont chargés de l'application des directives du Conseil d'administration.

Cette équipe est complétée par Madame Gisèle BLOY, Psychologue clinicienne et Madame Elodie BOULANGER, Psychologue du travail, qui interviennent au bénéfice des nos adhérents dans le cadre de conventions bilatérales.

Nous bénéficions de la présence régulière dans nos locaux de Mesdames NORCA et TOPIAC du SAMETH. Ces personnes sont plus précisément chargées des problématiques liées au maintien dans l'emploi.

Le Cabinet ALBA AUDIT représenté par Monsieur Jérôme DAURIS assure le Commissariat aux comptes de l'association.

Quelques changements sont à signaler.

Madame LAROCHE succède à Madame BRAVO en tant que représentante CGT du collège salarié.

Conformément aux statuts de la Commission de Contrôle, Monsieur BUFFARAL devient Vice Président de ladite Commission.

Principaux chiffres pour 2014

Le C.S.T.G. a assuré le suivi médical de 27 715 salariés (27 513 en 2013).

L'association comptabilise 3334 adhérents (3337 en 2013). La majorité de ces entreprises (82 %) emploie moins de 10 salariés.

Le nombre de médecins équivalent temps plein est de 8,70 en 2014 soit un temps médical identique à celui de 2013.

En moyenne, il est affecté 383 entreprises et 3 185 salariés par médecin du travail équivalent temps plein.

Les docteurs Catherine NOWE et Caroline GRAIRE, délégués des médecins et Madame Irena HOLECKOVA font une présentation détaillée des actions en cours (document joint en annexe).

V - COMMISSIONS DE CONTROLE

Monsieur AUPEST, Président de la Commission de contrôle résume l'activité de cette dernière.

La composition de la commission de contrôle est fixée par l'article L4622-12 et D4622.33 du code du travail. Elle comprend 9 membres au moins et 21 membres au plus :

- un tiers de représentants des employeurs;
- deux tiers de représentants des salariés des entreprises adhérentes au service interentreprise.

La commission de contrôle est consultée en temps utile sur l'organisation et le fonctionnement du service médical interentreprise. A ce titre, son avis est notamment sollicité en ce qui concerne :

- l'état prévisionnel des recettes et des dépenses;
- la modification de la compétence géographique et professionnelle du service médical:
- les créations, suppressions d'emplois de médecin du travail;
- les créations, suppression ou modifications de secteurs médicaux;

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la commission de contrôle est présidée par un membre du collège des représentants salariés. Monsieur Lionel AUPEST assume cette fonction. Monsieur ALLIOT, représentants des employeurs, est,

quant à lui, secrétaire de la Commission de contrôle.

Réunion de la Commission du 9 décembre 2014

- Le règlement intérieur de la Commission de contrôle a été validé et transmis à la DIRECCTE. Il s'agissait là de répondre aux dispositions de l'article D4622 du code du travail.
- Examen de la demande d'adhésion des hôpitaux
- Point sur notre agrément compte tenu de la politique d'agrément de la DIRECCTE pour la période 2011-2014

Réunion de la commission de contrôle du 10 mars 2015;

- Examen des rapports médicaux et technique pour l'année 2014
- Lettre d'observation adressée par la DIRECCTE relative à la composition de l'équipe pluridisciplinaire (absence de personnel infirmier).

Le Président n'a pas de remarque particulière à ajouter.

VI - RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2014

Monsieur Jean Claude TURCHETTI, Trésorier de l'association, présente le bilan pour l'exercice 2014.

L'exercice 2014 fait apparaître un excédent de 31 105€ contre un excédent 103 885€ en 2013.

Le résultat 2014 va porter le fonds de réserve à 610 118 € ;

La gestion de la trésorerie 2014 a rapporté 9 552€ (13 894€ en 2013) ;

Le total des charges s'élève 2 092 988 (2 101 954€ en 2013).

Les total des recettes s'élève à 2 124 093€ (2 222 351€ en 2013).

On soulignera principalement:

L'actualisation du logiciel et du matériel informatique qui impactent les comptes d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les acomptes d'IS versés, l'augmentation du montant du CICE et le résultat 2015 provoquent un trop versé auprès du Trésor Public. Cette somme devrait nous être reversée en 2015.

Nous avons fait l'objet d'un redressement URSSAF en 2014. La lettre d'observation mentionnait un montant de 42 206€ (hors pénalités de retard).

Nous avons contesté une partie du contenu de cette lettre (période 2011 et frais de repas) et n'avons reçu aucune réponse de la part de l'URSSAF.

Compte tenu des éléments ci-dessus, seules les sommes non contestées sont portées en provision pour l'exercice 2014 (soit 8 980€).

Sur le compte de résultat, l'augmentation des postes consultation psychologue (Madame BLOY) et convention psychologue du travail (Madame BOULANGER) sont en forte hausse (40 620€ en 2014 soit +22 000€).

Il convient d'intégrer les produits constatés d'avance dans le compte prestation de service.

Aucune question n étant posée par l'assemblée. Monsieur DESBONS passe la parole à Monsieur Jérome DAURIS, Commissaire aux Comptes de l'association.

VII - RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Jérôme DAURIS, Commissaire aux comptes, donne lecture de ses rapports.

Il rappelle l'étendue de sa mission (contrôle des comptes annuels, justification des appréciations, vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi).

Aucune remarque particulière n'est formulée dans ses rapports.

IX - BUDGET 2016 - MONTANT DE LA COTISATION 2016

Messieurs TURCHETTI et LAGRAULET indiquent que, selon nos prévisions, nous devrions constater un équilibre des dépenses et des recettes en fin d'année 2015.

Les paramètres principaux retenus pour le calcul du budget 2016 sont les suivants:

- un nombre de médecins équivalent à celui constaté en 2015;
- un temps médical en légère baisse ;
- intégration du salaire d'une infirmière ;
- une stabilité de nos effectifs à 27 500 salariés.

Monsieur TURCHETTI rappelle l'augmentation du montant de chaque tranche de cotisation de 1 Euro en 2014. Compte tenu des éléments en notre possession ce jour, les exercices 2015 et 2016 devraient être équilibrés.

Monsieur DESBONS rappelle que le Conseil d'administration est habilité à fixer le montant des cotisations. Si des éléments apparaissaient et de nature à considérablement modifier nos prévisions, une nouvelle grille pourrait être votée.

X – REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR (COLLEGE SALARIE)

L'ensemble des mandats a été renouvelé pour une durée 4 ans au cours de l'assemblée précédente.

Un seul changement est signalé pour cette année.

Madame Isabelle LAROCHE, salariée de la CPAM, remplace Madame Téodora BRAVO pour le syndicat CGT.

Le président rappelle que les représentants des salariés des entreprises adhérentes sont désignés par les organisations syndicales (article L4622-11 du code du travail).

XI - VOTE DES RESOLUTIONS

1°) RESOLUTION – PROCES VERBAL

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2014, qui a été adressé à tous les membres présents.

POUR 1128

CONTRE 0

ABSTENTION 0

2°) RESOLUTION - COMPTE RENDU DE FONCTIONNEMENT

Après avoir pris connaissance de l'activité de l'association pour l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les décisions prises et les réalisations effectuées.

POUR 1128

CONTRE 0

ABSTENTION 0

3°) RESOLUTION -- COMPTE RENDU FINANCIER

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport financier pour l'exercice 2014, approuve ledit rapport et donne quitus au conseil

d'administration pour sa gestion dudit exercice.

POUR 1128

CONTRE 0

ABSTENTION 0

4°) RESOLUTION – RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport général sur les comptes de l'exercice et du rapport spécial sur les conventions par le Commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports.

POUR 1128

CONTRE 0

ABSTENTION 0

5°) RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (excédent de 31 105 €) en augmentation du fonds de réserves.

POUR 1128

CONTRE 0

ABSTENTION 0

6°) RESOLUTION - BUDGET PREVISIONNEL

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel présenté pour l'exercice 2016.

POUR 1128

CONTRE 0

ABSTENTION 0

7°) RESOLUTION - TAUX DE COTISATION 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux de cotisations suivants applicables au 1er janvier 2016.

Adhérents employant entre 10 et 49 salariés...... 76€ HT par salarié Adhérents employant 50 salariés et plus 79€ HT par salarié

POUR 1128

CONTRE 0 ABSTENTION 0

8°) RESOLUTION – MANDAT DES ADMINISTRATEURS (Collège salariés)

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du remplacement de Madame BRAVO (CGT) par Madame LAROCHE (CGT) au poste d'administrateur pour la durée restante du mandat.

POUR 1128

CONTRE 0

ABSTENTION 0

XII - QUESTION DIVERSE

Aucune question n'est inscrite à l'ordre du jour.

XIII – CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président clôture l'assemblée générale à 19h00 en remerciant les administrateurs qui l'ont épaulé.

La réunion est suivie d'un apéritif pris en commun.

Le Secrétaire adjoint M. Lionel AUPEST Le Président M. Alain DESBONS